



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 4 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 19 juin 2017 de : 20h00 à : 23h00

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Antonio Angelo

Vice-Présidence : M. John Kummer

Secrétaire : M. Sean Sidler (excusé)

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chap-
patte, Enhas, Fauchier-Magnan, Jaussi, Leiser, Le-
vrat, Lima, Marquis, Miche, Monnot-Crespi, Pic-
cot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlis-
berger, Schenker, Sudan, Tchamkerten, Zeder,
Zimmermann, Conseillers municipaux
M. C. Lambert, Maire
M. P. Malek-Asghar, Vice-Maire
Mme O. Enhas, Conseillère administrative
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Excusés : Mme N. Métrallet, M. S. Sidler

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Communications du Bureau du Conseil municipal
2. Communications du Conseil administratif
3. Comptes 2016 de la Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC)
4. Comptes 2016 de la Fondation communale de Versoix - Samuel May
5. Crédit de Frs 12'680'000.- destiné à la rénovation et la transformation du site de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour

6. Crédit de Frs 210'000.- destiné à la mise en place de zones macarons à Versoix
7. Crédit de Frs 20'000.- destiné à installer des supports pour défibrillateurs et demande d'autorisation pour porter au budget de fonctionnement 2018 ainsi qu'aux suivants un montant de Frs 8'500.- pour la location des appareils
8. Crédit de Frs 48'850.- destiné à l'étude de projet pour la création d'un nouvel accès au quai 1 et d'une vélostation en gare de Versoix
9. Crédit de Frs 95'000.- destiné à l'élaboration d'un nouveau site internet et d'une charte graphique pour la Ville de Versoix
10. Propositions individuelles et divers
11. Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Mme N. Métrallet et M. S. Sidler sont excusés.

M. Leiser arrive à 21h28.

28 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 MAI 2017 (23 votants)

Le PV de la séance du 15 mai 2017 est accepté à l'unanimité.

29 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
1. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

• **Discours du Président**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Merci de votre confiance. Vous m'avez confié une mission et j'en suis fier. Je suis aussi conscient de la responsabilité que je m'apprête à prendre. Je partage avec vous la petite histoire d'un vieil italien qui appelle ses enfants, tend à l'ainé un bon paquet de spaghettis et lui demande de les casser. Ce qu'il n'arrive pas à faire. Le vieil homme demande alors au plus jeune de les casser un par un, ce qu'il fait aisément. La cohésion. Le travail en équipe. Nous en avons besoin pour les défis qui approchent. Avec des discussions soutenues soient-elles, mais saines et constructives, nous mènerons à bien notre mission pour le bien des habitants qui nous ont élus.

Je vous demande aussi par avance, votre indulgence pour les erreurs que certainement je vais commettre. Mais je vous promets de ne pas commettre la même deux fois.

Je vous promets aussi de dispenser tout le temps et l'engagement nécessaires à l'accomplissement des tâches qui me seront confiées. Je pourrai dans une année être encore plus fier que je le suis aujourd'hui.

Et pour finir, ce n'est jamais de trop, un grand merci à notre président sortant. Merci Bernard pour ton engagement et pour nous avoir transmis autant de ton énorme expérience.

Vive Versoix !

- **Courrier concernant le moratoire antenne de téléphonie mobile, il est transmis pour compétence au Président de la commission TVEDD.**
Le Président mentionne un courrier concernant le moratoire de l'antenne de téléphonie mobile. Ce courrier est transmis pour compétence au Président de la commission TVEDD.
- **Décision de l'ACG soumises à l'approbation du Conseil municipal.**
Le Président rappelle que la décision de l'ACG concernant une demande de subvention pour le centre culturel de Châtelaine est soumise au recours des CM.

30 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
2. COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert, Maire

Chère Conseillère municipale,
Cher Conseiller municipal,
Cher Public,

C'est évidemment un plaisir pour moi de reprendre pour la 4^e fois cette fonction de Maire au sein de notre commune. 10 ans d'engagement au sein du CA, 22 ans de citoyenneté helvétique et 30 ans de vie en Suisse, 2017 est vraiment pour moi une année particulière d'un parcours dont je suis relativement fier, rempli de belles rencontres entre une commune et un de ses citoyens arrivé il y a 30 ans.

Je tiens pour commencer bien sûr à remercier notre Maire sortante Mme Ornella Enhas qui termine sa première année de Mairie pendant laquelle elle a manifesté une écoute attentive et un engagement partagé au sein du CA, dans une ambiance collégiale.

L'actuel Conseil administratif est composé de

- M. Patrick Malek-Asghar, Vice-Maire et
- Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative.

Le programme de législature que vous avez reçu est chargé, il est ambitieux. Dans une collectivité publique l'humain est confronté à des adaptations nécessaires aux transformations et à son environnement. Pour ce faire, le CA et le CM s'appuient sur les compétences du personnel communal qui œuvre au quotidien dans les bureaux et sur le terrain.

Les services ont été réorganisés notamment avec l'appui de notre nouveau directeur de l'administration et des ressources humaines, M. C. Séchaud, de manière à ce que chaque collaborateur puisse trouver la meilleure place possible au sein de notre administration afin de pouvoir vous y accueillir.

Nous conduirons nos efforts pendant cette année principalement sur l'accompagnement de la requalification de la Route de Suisse même si ce projet est majoritairement cantonal avec un financement de la Confédération, sans oublier plusieurs projets communaux en bordure de la Route de Suisse (Place du Bourg, Anciens Bains). Nous serons attentifs aux jointures entre la Route de Suisse et le projet de rénovation de l'Ancienne Préfecture.

Nous avons aussi d'autres objectifs qui se poursuivent en termes de promotion économique et d'accueil des places de travail mais également de construction de logements. Nous devons accorder une présence soutenue dans la modification de notre commune afin d'y main-

tenir une certaine qualité de vie. Pour cela nous avons prévu de nombreuses activités culturelles et manifestations, avec notamment l'ouverture du Boléro mais aussi des Caves de Bon-Séjour avec un Service des manifestations et des sports qui s'est étoffé.

Le renforcement de notre dispositif de sécurité publique est toujours une préoccupation, que ce soit avec la mise à disposition de locaux adaptés mais aussi pour des discussions que nous avons sur des collaborations intercommunales telles que les Sapeurs-Pompiers volontaires ou pour la Police municipale. Il ne faut pas oublier l'intégration des plus précaires et le planning des associations qui assurent une cohésion sociale.

En tant que Maire, il est important de maintenir ces qualités d'une administration publique dans le cadre de cette législature ambitieuse et je tiens évidemment particulièrement à féliciter et à vous remercier vous toutes et tous l'ensemble des élus de notre belle commune de Versoix, pour votre engagement volontaire et continu au sein de ce Conseil. Je porte avec attention et respect les soucis et les demandes des versoisiens. Je veux aussi remercier M. B. Levrat, le Président sortant et encourager ceux d'entre vous qui ne comptent pas leur temps pour exercer ce nouveau mandat.

Que cette année continue dans ce souci de qualité et de respect dont vous faites part et cette collaboration continue que nous avons et qui prévaut dans le rapport politique. C'est toujours important, ce n'est pas une tâche facile, qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur. Mais chacun d'entre nous pouvons compter sur le sérieux de ce Conseil pour continuer à avancer. Je vous remercie également de votre confiance et vive Versoix !

Applaudissements.

Culture :

M. Lambert transmet les communications suivantes :

- Fête de la Musique le 24 juin dès 11h00, Place de la Gare, sous la Treille du Boléro, avec la participation de la Musique municipale de Versoix, l'école de musique Croqu'Notes et la chorale de l'EMS de Bon-Séjour et le Collège du Léman.
- Horaires d'été de la Bibliothèque : mardi 15h-18h, mercredi 10h-12h, jeudi 15h-19h, vendredi 15h-18h, samedi 10h-12h.
- Opération pianos en liberté du 14 au 27 juin 2017 : Belvédère à Port-Choiseul et à l'entrée du Boléro.
- Exposition « Peter Knapp photographie la mode » à la Galerie du Boléro jusqu'au 30 juillet.
- La fresque de Gérard Poussin située sur la façade de la salle communale Lachenal va bientôt être restaurée.
- Invitation au vernissage de l'exposition « Voltaire, Choiseul et Versoix » qui aura lieu le 22 juin 2017 à 18h00 à la maison Fusier à Ferney-Voltaire. L'exposition est organisée en collaboration avec le Service de la culture, l'Association voltairienne de Ferney et l'Association du Patrimoine versoisien.
- Le Boléro a accueilli différents groupes tels que notamment : la séance des délégués du Grand Genève le 18 mai, la séance du Comité de l'ACG le 29 mai et la chambre de commerce et d'industrie le 29 juin.

Sécurité:

Nouveau régime de stationnement dès le 1^{er} septembre 2017

M. Lambert signale la mise en œuvre du nouveau régime de stationnement qui entrera en vigueur à Versoix dès le 1^{er} septembre 2017. De nouveaux marquages et horodateurs seront installés durant l'été. Une permanence de la Fondation de parkings est prévue le mercredi 12 juin de 13h30 à 16h30 pour répondre aux questions des habitants. Le règlement concernant l'attribution des macarons change à partir du 1^{er} septembre. Se référer au dépliant PDF annexé à ce PV.

Nouvel horaire CFF 2018

Dans le cadre de la mise en place du nouvel horaire CFF 2018, M. Lambert signale l'augmentation de la capacité des trains régionaux à partir de juin 2018 avec une desserte au ¼ heure pendant les heures de pointe du lundi au vendredi.

Suite à la perte annoncée des Régio-Express Genève-Nyon-Lausanne en soirée à 17h57 et 18h57, le CA a rédigé une prise de position afin de faire part de son mécontentement et demander une remise en service des trains en soirée.

Radars préventifs

M. Lambert signale que 2 radars préventifs ont été commandés pour fin juillet et 4 autres feront l'objet d'un autre crédit en septembre.

CFF

Des personnes continuant de traverser les voies CFF, la Police des Transports appelle à la prudence.

La CGN appelle également à la prudence et demande de libérer le débarcadère au vu du nombre de jeunes qui nagent dans ses abords.

Police municipale

Mme Penseyres, contrôleuse du stationnement, quittera sa fonction à la fin du mois d'août. M. Lambert la remercie pour les services rendus au sein de son poste et signale qu'une ouverture de poste à 100 % est prévue.

Urbanisme :

Mobilité douce

Dans le cadre de la motion sur la mobilité douce, M. Lambert signale que le CA a rencontré l'Association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) qui est l'association faitière de toutes les associations genevoises qui traitent de la mobilité réduite à tous les niveaux et dont le but est une cité sans obstacles.

M. Malek-Asghar, Vice-Maire

M. Malek-Asghar remercie tous ceux qui ont participé à la soirée consacrée aux sociétés locales et à l'organisation des manifestations autour du calendrier 2018 organisé par les Services de la gérance et des manifestations. Il rappelle les règles mises en place pour assurer un bon fonctionnement des réservations de salles et prie les uns et les autres de s'y conformer. Il relève le développement des moyens « internet » dans le but d'une optimisation des réservations des salles ou du bus. Il est ainsi par exemple nécessaire de s'y prendre à l'avance et de ne pas

changer les règles au dernier moment afin de respecter le travail des services concernés.

S'agissant du budget actuellement en cours de l'exercice 2017, les premières estimations reçues de l'administration fiscale sont parfaitement en ligne avec le budget et dans la cible. M. Malek-Asghar fait le constat d'une stagnation, voire d'une très légère baisse concernant les personnes physiques. Le CA tiendra compte de ces éléments dans le cadre de la préparation du budget 2018 dès le mois de septembre.

M. Malek-Asghar signale qu'aura lieu mercredi prochain au Boléro une rencontre entre entreprises versoisiennes avec la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève. Ce sera une occasion supplémentaire d'assurer des relations entre les entreprises qui animent le tissu économique de la Ville de Versoix et de leur montrer également les activités de la CCIG.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Sports et Manifestations :

Athlétisme :

Mme Enhas signale qu'une magnifique manifestation a eu lieu ce week-end au Centre sportif de la Bécassière avec le Championnat genevois d'athlétisme. Un record a été établi avec la participation de plus de 300 athlètes.

Football:

Le FC Versoix fête en juin 2017 ses 90 ans d'existence. Mme Enhas rappelle que la première équipe a été promue en 2^e ligue et n'a perdu aucun match en championnat cette saison. La 2^e équipe obtient également de très bons résultats et a manqué de peu l'ascension en 3^e ligue. Les équipes juniors et féminines obtiennent également de très bons résultats. Elle les félicite toutes et tous !

Social :

Abri PC Bon-Séjour

Mme Enhas signale que l'abri PC Bon-Séjour a été fermé le 12 juin dernier, les requérants d'asile ayant été progressivement relogés en surface. Le CA a reçu de l'Hospice Général et du Conseiller d'Etat des remerciements pour l'excellente collaboration. Mme Enhas tient à s'associer à ces remerciements dans le cadre de l'excellente collaboration entre les autorités, les associations, les bénévoles et l'association Versoix Accueille. Elle tient à préciser que la fermeture de l'abri PC ne met pas fin aux liens qui persistent avec les bénévoles des associations. En effet, les requérants d'asile reviennent régulièrement à Versoix pour suivre des cours et voir des personnes. Mme Enhas souhaite plein succès à Versoix Accueille et à ses bénévoles pour la suite de leurs activités.

Ludothèque

Mme Enhas signale que la Ludothèque est en plein déménagement suite au projet de rénovation de l'Ancienne Préfecture. La Ludothèque reprendra ses activités à Choiseul dès le 4 juillet prochain. Au terme des travaux, la Ludothèque réintégrera des locaux au sein de l'Ancienne Préfecture.

Travaux :

Route de Suisse

Dans le cadre du chantier de requalification de la Route de Suisse, Mme Enhas signale que les services concernés versoisiens participent régulièrement à des séances de coordination avec le canton. Les travaux suivent le planning prévu avec actuellement la fin de la phase de démolition. La commune va en profiter pour entreprendre dans le secteur la réfection d'un collecteur d'eau pluviale sous-dimensionné. Par ailleurs, des conteneurs enterrés seront installés en bas du chemin de Braille.

Route de Sauvigny:

Mme Enhas signale le début des travaux concernant la pose d'un nouveau revêtement phono absorbant. La réalisation de ce chantier se fera en 5 étapes. Elle relève l'excellente coordination mise en place. Il est à noter que ces travaux bénéficient de subventions fédérales et il n'a pas été permis de les repousser. Le cheminement piétonnier est maintenu de même que l'accès aux propriétés privées.

Centre Sportif de la Bécassière :

Il sera procédé pendant l'été à la rénovation de la piste d'athlétisme et du terrain C.

Chemin de Montfleury :

Des travaux seront également entrepris au chemin de Montfleury avec la mise en place d'un passage pour piétons à la hauteur des numéros 27 à 35. La pose de conteneurs enterrés est également prévue.

Rue de la Scie :

Le raccordement de la piste cyclable de la rue de la Scie sur le cheminement du bord de la Versoix est prévu cet été. L'enquête publique est toujours en cours.

TVEDD :

Mme Enhas signale que la journée cantonale sur les chemins de randonnées pédestres aura lieu dans les bois de Versoix et de Collex-Bossy le 8 juillet 2017 de 15h00 à 23h00. La Ville de Versoix se joint à l'organisation de ce bel événement mis en place par le canton de Genève et par « Genève Rando »

Agenda :

- 28 juin 2017 : Cérémonie des Jubilaires du corps enseignant dans le parc de la Mairie.
- 29 juin 2017 : Cérémonie de fin de scolarité pour les 8P avec accès uniquement sur invitation. Dès 19h00, le traditionnel spectacle des élèves et la remise du prix souvenir.
- 30 juin 2017 : Cortège des Promotions des établissements primaires de Versoix.
- 31 juillet 2017 : Ginguette dès 18h00.
- 1^{er} août 2017 : Fête nationale, ouverture des stands dès 18h00, concert de la Musique municipale de Versoix à 20h45, cortège aux champions à 21h30, Cérémonie officielle et feux d'artifice et bal populaire.

31 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
3. **COMPTES 2016 DE LA FONDATION POUR L'INSTALLATION A VERSOIX
D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC)**

M. Malek-Asghar rappelle que les comptes 2016 de la FIVEAC ont été approuvés à l'unanimité par la Commission des finances. Il relève par ailleurs que la FIVEAC dispose d'un capital propre et a comme principale dépense les très modestes jetons de présence de son Conseil ainsi que quelques activités. L'essentiel à souligner est le dynamisme que ses différents membres essaient d'insuffler à la vie économique de Versoix. L'un des principaux succès étant la co-production du marché entre les services de la Mairie et la FIVEAC. M. Malek-Asghar imagine que ce marché pourra se pérenniser pour autant que tout le monde joue le jeu. Il remercie chaleureusement le Conseil de la FIVEAC, notamment son Président M. Chappatte, pour l'énergie déployée dans le développement de ce marché aux côtés de Mme Dubois et des agents municipaux. Il propose de consulter les comptes projetés sur grand écran et qui présentent un résultat négatif pour l'exercice 2016 de Frs. 20'091.25 avec un bénéfice disponible à fin 2016 de Frs. 218'131.02.

M. Chappatte confirme que la FIVEAC a déployé des efforts considérables l'an passé pour lancer le marché qui a pris son envol avec un certain succès. Il rappelle l'organisation conjointe d'un Marché de Noël avec l'EMS de Saint-Loup. Le développement de ce projet nécessite un travail de longue haleine. Il relève également la satisfaction des gens et des commerçants qui sont contents de l'accueil des services communaux qui ne se retrouve nulle part ailleurs. M. Chappatte ne peut qu'encourager chacune et chacun à continuer à faire vivre ce marché ainsi que les différents établissements et magasins de la commune ou des environs.

Le CA propose d'approuver les comptes 2016 de la FIVEAC.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 15 juin 2017, a approuvé ces comptes à l'unanimité.

Discussion :

Néant.

**« APPROBATION DES COMPTES 2016 DE LA FONDATION COMMUNALE
POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT
ET DE COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2016 établi par la Société Audit Prestige SA, à Satigny, daté du 14 mars 2017;

Vu l'approbation des comptes 2016 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC) par son Conseil, en séance du 4 mai 2017;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 15 juin 2017;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. Les comptes 2016 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport établi par la Société Audit Prestige SA, à Satingny, daté du 14 mars 2017.

2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2016, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

32 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
4. **COMPTES 2016 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX - SAMUEL
MAY**

M. Malek-Asghar salue la présence de plusieurs membres du Conseil de Fondation, en particulier son Président M. Daniel Ricci. Il rappelle que ces comptes ont été acceptés à l'unanimité par la Commission des finances. A la lecture du rapport de gestion, on constate qu'un bénéfice fort appréciable de Frs. 850'022.- a pu être dégagé, ce qui permet de consolider les fonds propres. Le total de son bilan est de Frs. 70'741'132.-. Il relève avec satisfaction que la situation actuelle permet à la Fondation d'engranger quelques réserves qui est un réel bras armé pour lancer de nouveaux projets dans le cadre de la création de logements à Versoix. M. Malek-Asghar tient à remercier la Fondation pour l'activité déployée par son Conseil au cours de l'année écoulée et recommande l'approbation de ces comptes.

M. Ricci indique que les comptes 2016 de la FCVSM sont excellents et que la situation est très saine. Il relève avec satisfaction que les taux d'intérêts actuels permettent d'envisager avec sérénité la réalisation de nouveaux projets pour les prochaines années.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé ces comptes à l'unanimité lors de la séance 15 juin 2017.

Discussion :

Néant.

**« Approbation des comptes 2016
de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2016 établi par l'organe de révision, soit la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, daté du 23 mai 2017 ;

Vu l'approbation des comptes 2016 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May par son Conseil en séance du 1^{er} juin 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. Les comptes 2016 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales daté 23 mai 2017.

2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2016, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

- 33 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
5. **CREDIT DE FR. 12'680'000.- DESTINE A LA RENOVATION ET LA TRANSFORMATION DU SITE DE L'ANCIENNE PREFECTURE ET DE L'ANCIENNE ECOLE DE BON-SEJOUR**

M. Malek-Asghar a l'honneur de soumettre à la décision du CM ce crédit de construction et relève avec satisfaction de la célérité avec laquelle ce projet a pu être mis sur pied, ceci avec une excellente collaboration au sein de l'administration communale. Il relève l'enthousiasme démontré dans ce projet par M. Trummer, Chef du Service des bâtiments, qui honore le CM de sa présence ce soir dans la tribune. M. Malek-Asghar relève enfin l'excellente collaboration avec toutes les associations et institutions concernées par la rénovation de ce bâtiment.

Il rappelle que cette demande de crédit a été acceptée par la Commission des finances.

M. Malek-Asghar présente et commente le projet sur grand écran. Ce projet comprend notamment la rénovation de l'Ancienne Préfecture, de l'ancienne école, de la Forge, ainsi que la création d'un nouveau bâtiment pour le restaurant scolaire et une nouvelle entrée avec un agrandissement des Caves de Bon-Séjour afin d'assurer un accès aux personnes à mobilité réduite. La suppression du bâtiment de liaison, ce bâtiment hideux qui ferme la perspective sur l'arrière est prévu avec un espace public qui mérite d'être requalifié. Il relève l'extrême complication du processus qui concerne des bâtiments anciens et des éléments issus du patrimoine versoisien. Les interventions sont suivies de très près par la Commission des monuments et des sites et doivent faire l'objet d'études fines et complexes.

Le CA suit maintenant avec attention le phasage de ce projet avec l'achèvement de Versoix Centre-Ville et la requalification de la Route de Suisse.

M. Malek-Asghar commente la présentation et l'affectation des différents locaux tout en précisant que la charte communale du patrimoine préconise un contraste architectural marqué entre le nouveau et l'ancien.

Il relève par ailleurs l'importance d'entrer dans une logique de « maître d'ouvrage » et de faire les bons choix. Il souligne également avec satisfaction l'enthousiasme du bureau d'architectes dans ce projet.

Ainsi, c'est au nom du CA que M. Malek-Asghar remercie le CM de faire bon accueil à ce crédit de Frs. 12'680'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission Bâtiment & Gérance a suivi ce projet séance après séance. C'est lors de la séance du 6 juin qu'elle a examiné le détail des plans et a pu poser des questions, faire des observations et des suggestions et émettre des remarques. Les questions ont principalement concerné les portes et les fenêtres, la hauteur des niveaux, les cuisines, la polyvalence des espaces, les isolations phoniques, le restaurant scolaire, les espaces de rangement, etc. Par ailleurs un inventaire assez détaillé a été effectué de tout ce qui pouvait être compris ou non compris, tout en sachant que ceci est lié à l'obtention des autorisations des services de l'Etat. La commission a pu observer la qualité du travail du Service des bâtiments mais également les liens avec l'architecte et les utilisateurs, ainsi que le respect des délais annoncés au début du projet. M. Richard rappelle que le coût de ce projet est lié à une enveloppe et peut espérer qu'un certain nombre de ces travaux seront moins cher que le budget annoncé. Finalement, à l'issue d'une séance importante, la Commission a voté ce préavis à l'unanimité des 8 personnes présentes.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 15 juin 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

Néant.

« Crédit de Frs 12'680'000.- destiné à la rénovation et la transformation du site de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix dans sa séance du 14 décembre 2015, concernant l'organisation d'un concours d'architecture pour la rénovation de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour ;

Vu le concours d'architecture organisé par la Commune qui a abouti au choix du projet réalisé par la lauréate en la personne de Mme Cathrin Trebeljahr, architecte à Genève ;

Vu le crédit d'étude de Frs 1'330'000.- voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix dans sa séance du 19 décembre 2016, crédit destiné à la rénovation et la transformation de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour, ainsi qu'au relogement des utilisateurs ;

Vu les études précitées et dès lors, la nécessité de voter un crédit voué à la rénovation et la transformation du site de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 24 mai 2017, qui décrit dans les détails les travaux et les achats qui seront effectués pour procéder à la rénovation et la transformation du site de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour ;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et de la Gérance, dans sa séance du 6 juin 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de rénovation et de transformation du site de l'Ancienne Préfecture et de l'ancienne école de Bon-Séjour, tels que décrits dans le message joint à la présente, version définitive, validée par le Conseil administratif en séance du 24 mai 2017.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 12'680'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et de transformation mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs 12'680'000.-, afin de couvrir les dépenses liées à ces travaux.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Frs 12'680'000.-, auprès des établissements de son choix pour couvrir le financement de ce crédit.
5. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 12'680'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 12'680'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.700.331 de 2018 à 2047.

C'est au nom du Conseil administratif que M. Malek-Asghar remercie chaleureusement les Conseillers municipaux. Il tient également à re-

mercier les Présidents des commissions concernées, tels que M. Richard, Président de la commission des Bâtiments, qui a pris à cœur ce dossier et qui a eu le souci de l'amener en temps et en heure au sein de la commission, M. Miche, Président de la commission de la Culture, qui a porté ce projet ; ainsi que tous les autres membres des commissions qui ont suivi, à divers titres, par leurs contacts, les sociétés locales versoisiennes.

- 34 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
6. CREDIT DE FRs. 210'000.- DESTINE A LA MISE EN PLACE DE ZONES MACARONS A VERSOIX

Mme Enhas signale la mise en place d'un nouveau régime de stationnement à Versoix. Cette proposition fait suite à de longues discussions et de concertations menées au sein de la commission de l'Urbanisme et qui a mené à la réalisation d'une étude générale qui a traité l'ensemble du territoire de la commune en 2011 avec une présentation des résultats en 2013.

De manière générale, une saturation en stationnement sur la commune a été constatée, de même qu'une occupation des places par les pendulaires au détriment des habitants. Des mesures ont ainsi été proposées comme la modification des durées de stationnement afin de répondre aussi bien aux besoins des habitants, des entreprises ou des visiteurs occasionnels. Il est proposé de se concentrer principalement sur le secteur urbain de la commune.

Mme Enhas commente le diaporama projeté sur grand écran et signale que les secteurs seront divisés en 3 zones A, B, C dès le 1^{er} septembre 2017. La durée du stationnement sera limitée dans les 3 zones (voir plan annexé). Des horodateurs (stationnement payant), favorisant la rotation des véhicules, seront installés devant les commerces. Des zones bleues limiteront la durée du stationnement à une heure. De nouveaux marquages et horodateurs seront installés durant l'été, ce qui permettra une mise en place progressive. Une lettre d'information sera envoyée à tous les ménages versoisiens par la Fondation des Parkings, laquelle gère la délivrance des macarons. Le prix annuel est de 200 CHF pour les habitants et de 400 CHF pour les sociétés.

Le plan de financement est enfin commenté par Mme Enhas qui remercie les CM de faire bon accueil à ce message.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 6 juin 2017, a approuvé à l'unanimité.

M. Kummer indique que la Commission de l'Urbanisme, lors de sa séance du 31 mai 2017, a approuvé cette proposition par 6 oui, 1 non et 1 abstention.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 15 mai 2017, a approuvé ce crédit par 7 oui et 1 abstention.

Discussion :

Néant.

« Crédit de Frs 210'000.- destiné à la mise en place de zones macarons à Versoix »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'étude générale de stationnement qui a été effectuée suite au vote d'un crédit d'étude de Frs 58'000.-, accepté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix en séance du 26 septembre 2011 ;

Vu qu'il est ressorti de cette étude les recommandations suivantes :

- la suppression quasi-totale de l'offre gratuite de stationnement de longue durée dans la partie urbanisée du périmètre de l'étude et son remplacement par des places de courte durée gratuite (principalement en zone bleue) ;
- l'introduction de macarons de stationnement pour les habitants du centre de la Commune afin de les autoriser à déroger aux durées maximales de stationnement dans certains secteurs ;

Vu la nécessité de voter dès lors un crédit d'investissement pour permettre la mise en place de zones macarons à Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 24 mai 2017, qui décrit dans les détails ce projet de mise en place de zones macarons à Versoix ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, de la Voirie, de l'Environnement et du Développement Durable dans sa séance du 30 mai 2017 ;

Vu le préavis de la commission de l'Urbanisme et des Transports dans sa séance du 31 mai 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 22 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à la mise en place de zones macarons à Versoix tels que décrits dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 24 mai 2017.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 210'000.-, destiné à mettre en place les zones macarons mentionnées au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs 210'000.- dans le but de mettre en place les zones macarons mentionnées au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 210'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 210'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 de 2018 à 2037.

M. Leiser félicite l'ensemble du CM pour ce vote qui vise à mettre en place une lutte efficace contre les voitures ventouses. Partant du constat lié essentiellement à la ligne TPG U à cheval sur les zones 88 et 10, il considère que, dans le cadre notamment de la réalisation du CEVA, la commune doit lutter et militer activement pour :

1. Supprimer la zone tarifaire 88 pour les deux derniers arrêts de la ligne U.
2. Obtenir que le réseau UNIRESO aille jusqu'au bout de la ligne du CEVA, c'est à dire Coppet.

- 35 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
7. **CREDIT DE FRs. 20'000.- DESTINE A INSTALLER DES SUPPORTS POUR DEFIBRILLATEURS ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR PORTER AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 AINSI QU'AUX SUIVANTS UN MONTANT DE FRs. 8'500.- POUR LA LOCATION DES APPAREILS**

M. Lambert rappelle que ce message répond à la motion déposée par la fraction PLR en octobre 2015. Le CA a décidé alors de traiter ce sujet au sein de la commission de la Sécurité et des discussions constructives et très intenses ont eu lieu à ce sujet en son sein.

L'utilité des défibrillateurs est rappelée et le choix du modèle d'appareil de même que leurs emplacements et leurs accessibilités au sein de la commune sont commentés. La commission a auditionné à plusieurs reprises l'Association Swiss Emergency Responders, reconnue d'utilité publique, dont le projet effectué en collaboration avec le 144, a pour un objectif une amélioration de la survie et un concept de mise en réseau des appareils de défibrillation sur toute la Suisse.

Ce projet présente deux volets avec d'une part un investissement de Frs. 20'000.- pour les supports et d'autre part l'inscription au budget de fonctionnement 2018 pour la location des défibrillateurs pour Frs. 8'500.-. Au final 8 défibrillateurs seront ainsi en service.

Le CA remercie les commissaires de la commission de la Sécurité pour leur participation dans ce projet et propose d'ouvrir ce crédit de Frs. 20'000.-destiné à installer des supports pour défibrillateurs et cette demande d'autorisation pour porter au budget de fonctionnement 2018 ainsi qu'aux suivants un montant de Frs 8'500.- pour la location des appareils.

Préavis des Commissions :

M. Riat indique que la Commission sécurité, lors de sa séance du 12 juin 2017, a approuvé avec beaucoup d'enthousiasme ce crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 15 juin 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

M. Riat remercie M. le Maire pour toutes les explications et données techniques transmises ce soir. Il tient à rappeler que ce dossier a fait l'objet d'une motion du PLR et en remercie son initiatrice Mme Monnot-Crespi. Ce dossier, lié à l'approbation de la motion à l'unanimité lors du CM du 12 octobre 2015, a été accueilli à bras ouvert par la commission de la Sécurité qui a effectué un travail exceptionnel en amont. M. Riat tient à relever l'impulsion dynamique donnée et le travail de préparation dans l'étude du choix des appareils, des auditions de l'intervenant. Des visites à Meyrin et à Carouge ont également été effectuées et M. Riat tient à remercier M. Lavanchy pour son investissement dans ce dossier. La commission a fait part de beaucoup d'enthousiasme et il tient à relever les compétences de tous les commissaires puisque une multitude de paramètres a été pris en compte. A ce jour, au nom de la commission, il ne peut que se réjouir de la rapidité de traitement de ce dossier important qui permettra de sauver des vies. Finalement, M. Riat confirme que la fraction PLR soutiendra cette demande de crédit.

« Crédit de Frs 20'000.- destiné à installer des supports pour défibrillateurs et demande d'autorisation pour porter au budget de fonctionnement 2018 ainsi qu'aux suivants un montant de Frs 8'500.- pour la location des appareils »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la motion concernant l'installation de défibrillateurs en divers points stratégiques dans la Ville de Versoix votée à l'unanimité par le Conseil municipal (24 votants) en séance du 12 octobre 2015 ;

Vu le message, joint à la présente, qui donne un explicatif détaillé sur le concept choisi pour la pose de 6 défibrillateurs dans des lieux stratégiques de la Commune, ainsi que l'acquisition de deux défibrillateurs pour les véhicules des APM, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 7 juin 2017 ;

Vu le préavis de la commission de la Sécurité dans sa séance du 12 juin 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à installer six défibrillateurs « externes » dans des lieux stratégiques de la Commune et d'en acquérir deux « portables » pour les véhicules des APM, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 7 juin 2017.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 20'000.- destiné à installer les supports nécessaires aux 6 défibrillateurs « externes » et d'acquérir les sacoches utiles aux 2 défibrillateurs « portables ».
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs 20'000.-, afin de procéder à l'installation décrite au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser cette dépense de Frs. 20'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 20'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.100.331 de 2018 à 2022.
6. D'accepter de porter au projet de budget de fonctionnement 2018 ainsi qu'aux suivants un montant de Frs 8'500.- destiné à la location de 8 défibrillateurs, à savoir que ce montant sera réévalué chaque année.

- 36 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
8. **CREDIT DE FRs. 48'850.- DESTINE A L'ETUDE DE PROJET POUR LA CREATION D'UN NOUVEL ACCES AU QUAI 1 ET D'UNE VELOSTATION EN GARE DE VERSOIX**

En préambule M. Lambert rappelle l'historique lié à cette demande de crédit qui concerne notamment l'accès au quai aux personnes à mobilité réduite, suite à l'annonce des CFF des travaux relatifs à un allongement des quais en gare de Versoix et de Pont-Céard. Ce message concerne également l'étude de la création d'une « vélostation » en gare de Versoix.

C'est au nom du CA que M. Lambert remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 48'850.-.

Préavis des Commissions :

M. Kummer indique que la Commission de l'Urbanisme, a soutenu ce crédit à l'unanimité lors de sa séance du 31 mai 2017.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances, lors de sa séance du 15 juin 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

Néant

« Crédit de Frs 48'850.- destiné à l'étude de projet pour la création d'un nouvel accès au quai no 1 et d'une vélostation en gare de Versoix »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les travaux prévus par les CFF ces prochaines années pour la mise en conformité de la Gare de Versoix, notamment de favoriser l'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite ;

Vu l'opportunité pour la commune dans le cadre des travaux précités d'améliorer les accès aux quais et de créer en gare de Versoix une vélostation ;

Vu la nécessité d'effectuer préalablement une étude de manière à saisir cette opportunité ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 31 mai 2017, qui décrit dans les détails les buts visés par cette étude ;

Vu le préavis de la commission de l'Urbanisme et des Transports dans sa séance du 31 mai 2017;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à une étude de projet pour la création d'un nouvel accès au quai no 1 et d'une vélostation en gare de Versoix, selon l'exposé des motifs joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 31 mai 2017.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 48'850.-, destiné à financer l'étude citée en point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 48'850.- afin de mener à bien l'étude citée au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 48'850.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir ce crédit d'étude de Frs 48'850.- en même temps que le crédit qui sera voté pour procéder aux travaux de construction d'un nouvel accès au quai no 1 et d'une vélostation en gare de Versoix.

6. En cas de non réalisation des travaux mentionnés au point 5 ci-dessus, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 65.331, la première année qui suit l'abandon du projet.

37 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

9. CREDIT DE FRs. 95'000,- DESTINE A L'ELABORATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET ET D'UNE CHARTE GRAPHIQUE POUR LA VILLE DE VERSOIX

M. Lambert indique que ce message fait suite à une démarche interne et part du constat d'insatisfaction de la situation actuelle par rapport à un outil de communication indispensable vieillissant qui nécessite aujourd'hui une nouvelle approche. En effet, la mise à jour du site interne communal permettra la mise à disposition de l'administration et du public un outil adéquat visant à améliorer l'offre des prestations en ligne.

A cet effet, un groupe de travail a été créé, sous l'impulsion du nouveau directeur de l'Administration et des ressources humaines. L'élaboration d'un cahier des charges permettant de définir ses exigences a été effectuée et M. Lambert relève l'importance du travail effectué. Après examen des offres reçues, le choix du CA s'est porté sur « lomedias », agence de création de sites internet, et une mise en fonction opérationnelle est prévue au début de l'année 2018.

Quelques images sont projetées sur grand écran afin de montrer la structure et le design du futur site internet communal. C'est au nom du CA que M. Lambert remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 95'000.-.

Préavis des Commissions :

Mme Tchamkerten indique que la Commission Culture et Communication, lors de sa séance du 7 juin 2017, a pu bénéficier d'une présentation détaillée du projet de site internet communal. A l'issue d'un débat nourri et de nombreuses questions concernant notamment la maintenance du site, la Commission a soutenu à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances, lors de sa séance du 15 juin 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

M. Jaussi relève avec satisfaction le vote de ce crédit. Il rappelle avoir demandé la création d'un guichet virtuel destiné à la population versoisienne. Il est très heureux de la concrétisation de ce projet très abouti.

« Crédit de Frs 95'000,- destiné à l'élaboration d'un nouveau site internet et d'une charte graphique pour la Ville de Versoix »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de procéder à l'élaboration d'un nouveau site internet pour la Ville de Versoix et de créer une nouvelle charte graphique ;

Vu le message joint à la présente, version définitive, validée par le Conseil administratif dans sa séance 7 juin 2017, qui décrit dans les détails les buts visés par ce crédit ;

Vu le préavis de la commission de la Culture et Communication dans sa séance du 7 juin 2017 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 15 juin 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à élaborer un nouveau site internet pour la Ville de Versoix et de créer une nouvelle charte graphique, selon l'exposé des motifs joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 7 juin 2017.

2. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs 95'000,- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.

3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 95'000,-, pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser la dépense nette de Frs 95'000,- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs 95'000,- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 30.400.331 de 2018 à 2021.

M. Lambert adresse ses remerciements au CA incorpore ainsi qu'au Directeur de l'administration et des ressources humaines et aux membres du groupe de travail qui ont participé activement à la réalisation de ce projet.

38 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- Motion présentée par le PDC
« Pour un agenda culturel des communes de la rive droite du lac »

M. Levrat indique cette motion concerne la mise en commun des informations relatives aux manifestations culturelles des différentes communes de la rive droite du lac. L'originalité de cette motion est qu'elle est proposée simultanément par les groupes PDC de toutes les communes de la rive droite du lac. Les activités culturelles du Boléro sont

largement connues dans la région et au-delà, grâce aux efforts de M. Delhoume. Il est proposé aux Conseillers municipaux de transmettre cette motion au Conseil administratif.

L'entrée en matière de cette motion est acceptée à l'unanimité (24 votants).

Discussion :

M. Marquis indique que le PLR apporte son soutien à cette motion. Il souhaite élargir le débat et englober dans la réflexion les communes voisines vaudoises et françaises afin d'intéresser et sensibiliser ce bassin important de population à ce qu'il se passe à Versoix et dans la région au niveau culturel notamment.

M. Jaussi rejoint l'idée de M. Marquis et considère qu'il est important de développer ce sujet au sein de la commission de la culture. Il suggère de faire figurer sur le site internet de la commune les différentes manifestations des communes voisines.

M. Richard cite l'exemple de l'exposition se tenant à Ferney-Voltaire ce jeudi sur Voltaire, Choiseul et Versoix. Il s'agit typiquement d'un élément à intégrer dans les communications larges des événements culturels de la rive droite mais aussi de nos voisins vaudois et français.

Le renvoi de cette motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (24 votants).

• Motion présentée par la fraction socialiste

« Accroître l'offre publique d'accueil pour la petite enfance »

M. Zimmermann indique que cette motion s'inscrit dans le prolongement de la discussion autour du rapport d'activités 2016 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance qui a suscité bien des inquiétudes et des questions au sein de la Commission sociale, jeunesse ainsi que dans cet hémicycle avec une intervention de M. Richard. Il est à relever que 133 enfants sont sur liste d'attente. M. Zimmermann constate que personne n'a contesté le rapport d'activités ni le montant de l'investissement proposé pour la rénovation de la crèche Fleurimage. Un premier projet de motion engageant le CA à mener une étude relative à la réalisation d'une nouvelle structure d'accueil a été envoyé à toutes les fractions en date du 6 juin et sur la base de quelques retours reçus la présente motion est présentée ce soir. Il fait part de son étonnement qu'aucune fraction ne se soit associée à la fraction socialiste pour la présentation de cette motion. C'est avec beaucoup de sérénité qu'il demande au CM d'accepter l'entrée en matière de cette motion.

L'entrée en matière de cette motion est acceptée à l'unanimité.

Discussion :

M. Ricci indique que suite à la présentation des comptes 2016 et du rapport d'activités de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, la commission sociale, jeunesse a pris connaissance de la longue liste d'attente et s'en est ému. Il considère qu'il s'agit d'une préoccupation de tous les groupes politiques de cet hémicycle. Faisant partie de la commission sociale, jeunesse, il a été très surpris de ne pas

trouver ce point à l'ordre du jour de la séance de présentation de la Fondation et ne comprend pas l'objet de la motion présentée ce soir. Il signale que sa fraction ne va pas soutenir cette motion mais demande de porter ce point à l'ordre du jour de la commission sociale, jeunesse du mois de septembre.

M. Zimmerman entend bien les propos de M. Ricci et constate qu'il n'a pas été demandé concernant la motion pour l'agenda culturel présentée ce soir qu'elle soit renvoyée en commission de la culture. S'agissant des sujets figurant à l'ordre du jour, il trouve sa proposition un peu cavalière ou procédurale. Il confirme que sur le fond, tous sont concernés par ce sujet.

M. Ricci confirme que ce point sera traité lors de la prochaine commission sociale, jeunesse.

M. Jaussi constate que cette motion pose des problèmes sur la forme. Il trouve la proposition de M. Ricci pertinente et attend que ce dossier soit traité en commission sociale, jeunesse.

M. Zimmermann entend les objections énoncées ce soir. Néanmoins, dans la mesure où l'on demande un crédit d'études une analyse des besoins par rapport notamment à l'évolution démographique, il est entendu que l'on peut être ouvert à d'autres solutions. Cette motion suppose de manière objective cependant l'anticipation de la nécessité d'une nouvelle structure. Il n'est pas fermé à tempérer la motion pour autant qu'on avance dans ce dossier. Il ne sera pas défavorable à ce que la question soit très sérieusement étudiée en commission et qu'une décision ferme soit prise. Il ne s'oppose pas à un renvoi en commission.

M. Lima considère que ce sujet sensible intéresse la plupart des personnes présentes et constate qu'obtenir une place en crèche est une galère ! Il constate que la forme de la motion et la méthode laissent à désirer. Le but est effectivement de traiter ce problème afin de le régler. Il suggère de laisser ces travaux se réaliser afin d'aboutir à des conclusions qui trouveront une solution. La fraction du PLR partage la proposition du PDC de traiter ce dossier en commission sociale, jeunesse.

M. Zimmermann précise que la proposition de cette motion a été envoyée à toutes les fractions dans le but de faire marcher la démocratie et d'inviter les CM à faire des propositions de modifications. Il fait remarquer que le sigle du parti socialiste ne figure pas sur le projet de motion.

M. Richard demande pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Il ne voit en effet pas l'intérêt d'une motion qui redit la même chose mais formulée de moins bonne manière. Il ne voit donc pas l'intérêt de voter la motion. Un travail en commission doit être effectué le plus vite possible.

La motion est rejetée par 14 non, 5 oui et 5 abstentions (24 votants).

- M. Richard a appris récemment que la Ville de Versoix a été reconduite dans son label « Cité de l'énergie ». Cette excellente nouvelle ne le satisfait qu'à moitié dans la mesure où elle a obtenu le même

nombre de points qu'il y a 4 ans. La fraction des Verts souhaite que Versoix soit meilleure encore afin d'obtenir le label supérieur comme d'autres communes genevoises. La Ville de Versoix a fait suffisamment de progrès en développement durable pour obtenir un meilleur score lors du renouvellement de cette distinction.

39 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

11. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 23h00

* * * * *